

# APPEL À PROJETS 2020

## REGLEMENT INTERIEUR

DEVENONS LES ACTEURS  
DE NOTRE RESIDENCE !



APPEL À PROJETS 2020

## 1. LES TYPES DE PROJETS RECEVABLES

### DES PROJETS COLLECTIFS

**Les projets soutenus financièrement dans le cadre de l'appel à projets d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée sont des projets collectifs répondant aux caractéristiques suivantes :**

- Ils contribuent au « mieux vivre ensemble » et au développement des liens au sein des territoires,
- Ils favorisent l'accès à la culture, au sport et à l'apprentissage des savoirs,
- Ils permettent l'expression et la participation des habitants,
- Ils répondent à un ou plusieurs besoins identifiés sur le quartier,
- Ils sont à destination exclusive des locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou bénéficient à au moins 50% des locataires pour des projets portés par une association,
- Ils ne comportent aucune orientation politique ou culturelle et n'ont pas de but lucratif,
- Ils sont des projets portés par des locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée majeurs, par des associations de locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou des associations ayant loué un local auprès d'ICF Habitat (l'appel à projets ne finance pas les actions récurrentes et régulières des associations),
- Ils ne peuvent pas financer les fêtes entre voisins, excepté s'il s'agit d'une première initiative sur une résidence,
- Ils ne peuvent pas être portés par des salariés d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, même s'ils sont locataires, excepté si les projets sont proposés par une association de locataires dont ils seraient membres,
- Ils ne peuvent être portés par un membre du jury,
- Ils ne peuvent être portés par un locataire présentant un solde débiteur auprès de notre organisme.

**Seront favorisés les projets :**

1. Mettant en œuvre un effort particulier pour une large mobilisation des habitants,
2. Cherchant à impliquer les habitants à l'organisation et à la promotion de l'évènement.

Le projet doit se concrétiser avant le **31 DECEMBRE 2020**

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A PROJETS

### LE PLANNING

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le **14 février 2020**

- **Par mail :** [devenonsacteurs@icfhabitat.fr](mailto:devenonsacteurs@icfhabitat.fr)
- **Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) :**  
ICF Habitat Sud-Est Méditerranée  
Appel à Projets 2020  
124 Bd Vivier Merle  
69003 LYON

### LE JURY

- Date de la commission du Jury : 10 Mars 2020  
Durant cette commission, le jury sélectionnera les projets retenus et définira le montant des subventions accordées.
- Retour aux candidats de la décision de la commission : avant le 27 mars 2020.
- Tout porteur de projet sera susceptible d'être contacté par ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour donner des informations complémentaires sur son projet, si besoin.
- Composition du jury : la responsable de l'Appel à Projets, 4 représentants des directions territoriales, 3 représentants des directions supports du siège social, 1 administrateur locataires et 1 représentant de la communication.
- Les porteurs de projet ne peuvent pas faire partie du jury.

### 3. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le montant des subventions accordées sera défini lors de la commission du jury. Cette subvention est une aide à la réalisation du projet.

#### BENEFICIAIRES

Pourront répondre à l'appel à projets :

- Un locataire ou un groupe de locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée
- Une association de locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée
- Une association ayant loué un local auprès d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée

Les projets sont à destination exclusive des locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou bénéficient à au moins 50% des locataires pour des projets portés par une association.

#### VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les porteurs de projets devront transmettre un RIB et remplir la fiche d'informations qui leur sera demandée. Si le projet est porté par plusieurs personnes, alors la subvention sera versée au porteur de projet notifié en premier sur le dossier de candidature.

En cas de report de tout ou partie du projet à une date ultérieure, le porteur de projet devra en informer et obtenir l'accord d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée.

Le porteur de projet devra être en mesure de fournir les justificatifs des dépenses engagées. Par défaut, le règlement sera fait directement au locataire ou au groupe de locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée porteurs du projet, à hauteur maximum de la subvention accordée.

## 4. SUIVI ET EVALUATION

### ICF HABITAT ET LES PORTEURS DE PROJETS S'ENGAGENT SUR LE SUIVI :

- Si un projet est porté par plusieurs personnes, alors le porteur de projet notifié en premier sur le dossier de candidature sera considéré comme le porteur de projet principal et sera l'interlocuteur privilégié avec ICF Habitat.
- Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de la conseillère sociale ou de la responsable de l'appel à projets à ICF Habitat Sud-Est Méditerranée.
- Les porteurs de projets primés seront joints par téléphone pour faire un bilan de leurs actions après leur réalisation, au plus tard fin décembre 2020.
- Le porteur de projet s'engage à transmettre des photographies des actions réalisées par mail à [devenonsacteurs@icfhabitat.fr](mailto:devenonsacteurs@icfhabitat.fr) et à faire signer les autorisations de droit à l'image.
- Le porteur de projet devra dérouler son projet en concertation avec le gestionnaires d'immeubles et la conseillère sociale afin d'obtenir les validations nécessaires.

## 5. DROITS D'EXPLOITATION ET D'IMAGE

### LES PORTEURS DE PROJETS S'ENGAGENT A :

- Transmettre les copies des supports utilisés ou réalisés dans le cadre du projet et à céder les droits d'exploitation à ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et au groupe ICF Habitat.  
Ex : photographies, vidéos, plaquettes, affiches de communication, plans, maquette...
- Faire signer les autorisations d'exploitation de droit à l'image à l'ensemble des usagers apparaissant dans ces supports, afin qu'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et le groupe ICF Habitat puissent les utiliser dans leurs moyens de communication.
- Faire figurer le logo ICF Habitat Sud-Est Méditerranée sur tous les supports réalisés dans le cadre de la communication des actions.